

COVID-19

Plan d'action prévu en cas de deuxième vague

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE

HALTES-GARDERIES COMMUNAUTAIRES

CENTRES DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ

Coordination et rédaction

Ministère de la Famille

Édition

Direction des communications
Ministère de la Famille

Le présent document peut être consulté sous la rubrique Publications du ministère de la Famille du site Web Québec.ca au www.quebec.ca/gouv/ministere/famille/publications.

Dépôt légal – 2020
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-87429-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays
© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

1 UN PLAN QUI PRIORISE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT	4
2 APPRENDRE DE NOTRE EXPÉRIENCE	5
Les services de garde éducatifs à l'enfance : des services essentiels	5
La santé et la sécurité des enfants et du personnel d'abord	5
Le soutien gouvernemental, un incontournable	6
Un partage clair des responsabilités et une communication efficace	6
Des efforts à faire pour assurer la disponibilité de la main-d'œuvre	6
Des défis à relever concernant la continuité des services aux familles	7
3 REGARDER EN AVANT POUR LES FAMILLES	8
Maintien des mesures sanitaires et renforcement au besoin	8
Information et outils à l'intention des parents et des services de garde	8
Pour les familles	8
Pour les services de garde	9
Actions prévues dans le cas d'une période de reconfinement ciblé	10
Ouverture intégrale de tous les services de garde éducatifs à l'enfance	10
Fréquentation facultative et tarification en vigueur assumée par les parents	11
Garde habituelle des enfants des travailleurs essentiels	11
Continuité des services des organismes communautaires Famille, des haltes-garderies communautaires et des centres de pédiatrie sociale en communauté	11
4 CONTINUER DE TRAVAILLER ENSEMBLE	12
Mise en place de mécanismes de communication et de concertation	12
BIBLIOGRAPHIE	13
ANNEXES	14

1 UN PLAN QUI PRIORISE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Ce plan d'action concerne les services de garde éducatifs à l'enfance, les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté. Il sera mis en œuvre si une deuxième vague de COVID-19 nécessite l'application par le gouvernement de nouvelles mesures sanitaires.

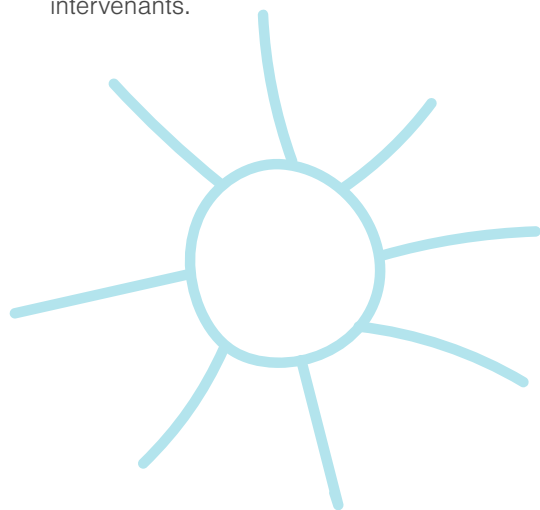
Selon les orientations données au cours des dernières semaines, le gouvernement du Québec envisage de procéder de façon ciblée, par région et/ou par secteur d'activité, s'il s'avère nécessaire d'orchestrer une nouvelle période de confinement.

Les actions prévues dans ce plan visent prioritairement à assurer le développement, la santé et la sécurité des enfants ainsi que de leur famille. Elles ont aussi pour objectif de permettre aux parents de poursuivre leurs activités professionnelles.

Ce plan s'appuie sur l'expérience vécue lors de la première vague. Il présente les améliorations à apporter et les dispositions à prendre en matière de mesures sanitaires, de financement, de relations de travail, de partage des responsabilités et de communication entre les différents intervenants.

Les partenaires du ministère de la Famille, en particulier les associations nationales de services de garde, les organismes communautaires, les centres de pédiatrie sociale en communauté travaillant auprès des familles, les représentants autochtones et des regroupements syndicaux, ont été consultés. Les constats et les besoins exprimés ont été largement pris en compte dans ce plan.

Évidemment, le déploiement des dispositions proposées ici devra s'appuyer sur une analyse de la situation qui prévaudra au moment où il aura lieu, et ce, en concertation étroite avec la Direction générale de la santé publique, toujours dans l'intérêt des enfants, des familles et du personnel des organisations concernées.



2 APPRENDRE DE NOTRE EXPÉRIENCE

En mars 2020, au moment de statuer sur la fermeture des services de garde éducatifs à l'enfance et sur la mise sur pied de services de garde d'urgence, les connaissances à l'égard du degré de transmission du virus et des mesures de protection à prendre pour minimiser sa propagation étaient embryonnaires. Les actions à réaliser en cas de deuxième vague peuvent maintenant être envisagées en tenant compte de l'expérience acquise.

Les services de garde éducatifs à l'enfance : des services essentiels

Si la démonstration de l'utilité des services de garde éducatifs à l'enfance devait être faite, la pandémie a clairement illustré leur caractère essentiel pour la société québécoise. Les services de garde éducatifs à l'enfance font partie intégrante de notre filet social puisqu'ils favorisent le plein développement des tout-petits et permettent aux parents de continuer à offrir leur prestation de travail.

La création des services de garde d'urgence pendant la période de confinement a permis à des milliers de travailleurs essentiels de veiller à la santé de la population et d'assurer la bonne marche des activités incontournables de nos collectivités.

Puis, les Québécoises et les Québécois ont pu reprendre le travail tout en bénéficiant de la réouverture graduelle des services de garde éducatifs à l'enfance, ce qui contribue depuis à la relance économique du Québec.

La santé et la sécurité des enfants et du personnel d'abord

La mise en place de mesures sanitaires adaptées dans les services de garde d'urgence et dans les services de garde éducatifs à l'enfance a fait en sorte qu'il a été possible d'éviter la propagation du virus et de limiter le nombre de cas diagnostiqués.

À preuve :

- Entre le 3 avril 2020, date à laquelle des cas de COVID-19 ont commencé à être rapportés au ministère de la Famille et le 11 mai 2020, début de la réouverture en zone froide, 43 cas confirmés d'infection ont été rapportés dans 36 services de garde éducatifs à l'enfance.
- Depuis le début de la réouverture en zone froide, et ce, jusqu'au 31 juillet, 75 cas d'infection ont été rapportés dans 60 services de garde éducatifs à l'enfance.
- Le total des cas confirmés rapportés depuis le 3 avril 2020 est de 118, au nombre desquels on compte 54 enfants et 64 adultes.
- Compte tenu que l'ensemble du réseau est maintenant ouvert à 100 %, ce qui totalise 3 580 installations et un potentiel de 306 152 places, le nombre de cas est considéré comme étant marginal.
- Aucun décès n'a été déploré parmi ces cas.

Par ailleurs, l'évolution des connaissances permet maintenant de constater que le milieu des services de garde éducatifs à l'enfance est moins propice à la transmission que d'autres milieux.

Le soutien gouvernemental, un incontournable

Plusieurs actions ont été réalisées par le gouvernement du Québec entre les mois de mars et de juillet 2020 pour soutenir les services de garde éducatifs à l'enfance, les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté, et par le fait même, les familles.

Notons :

- Une aide financière spéciale de 141 M\$ aux services de garde subventionnés et non subventionnés a été attribuée à ce jour.
- Des équipements de protection individuelle ont été distribués dans les services de garde éducatifs à l'enfance et les centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC) de toutes les régions.
- Une aide d'urgence de 5 M\$ a été octroyée aux organismes communautaires Famille et aux organismes communautaires offrant des activités de halte-garderie communautaires pour leur permettre de continuer d'offrir leurs services aux familles dans le contexte de la pandémie.

Un partage clair des responsabilités et une communication efficace

Au cours des derniers mois, le ministère de la Famille a entretenu des liens étroits avec ses partenaires. Un bulletin d'information était diffusé régulièrement aux associations et regroupements pour qu'ils puissent accompagner leurs membres dans l'application des consignes. Ces communications constantes, effectuées dans les meilleurs délais possible, ont grandement contribué au bon déroulement des opérations des services de garde éducatifs à l'enfance et des organismes sur le terrain.

L'arrimage des consignes sanitaires du ministère de la Famille avec celles de la Direction générale de la santé publique, de l'Institut national de santé publique (INSPQ) et de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) fera l'objet d'un mécanisme de communication amélioré.

Des efforts à faire pour assurer la disponibilité de la main-d'œuvre

La situation pandémique influence les besoins des organisations en matière de main-d'œuvre. La rareté de personnel se faisait déjà sentir dans les services de garde éducatifs à l'enfance avant le début de la crise, alors le ministère de la Famille poursuivra son travail avec ses partenaires pour assurer la disponibilité de la main-d'œuvre, en particulier dans les services de garde éducatifs à l'enfance non subventionnés et dans les services de garde en milieu familial.

Des défis à relever concernant la continuité des services aux familles

Le maintien des services offerts par les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté à des clientèles souvent vulnérables est aussi important et mérite une attention particulière.

DES DÉCISIONS BASÉES SUR LES CONSTATS DE LA VEILLE SCIENTIFIQUE¹

L'élaboration de ce plan d'action est basée sur les apprentissages tirés de l'expérience, les recommandations des partenaires et sur une veille scientifique rigoureuse de laquelle émergent les constats suivants :

- Les jeunes enfants seraient peu nombreux à être contaminés par la COVID-19, vivraient peu de complications liées à cette maladie, et seraient ceux qui sont les moins susceptibles de la transmettre. Selon ces résultats, les risques d'ouvrir les services de garde éducatifs à l'enfance en cas de deuxième vague peuvent apparaître plus faibles que ce qui avait été anticipé au moment de la première vague. Cette question est toujours à l'étude dans l'univers scientifique.
- La pandémie et le confinement ont des impacts négatifs sur les familles. Ceux-ci seraient plus importants chez les familles avec un ou plusieurs enfants de 0 à 5 ans et plus encore chez celles qui présentent des facteurs de vulnérabilité. Les difficultés de ces dernières seraient accentuées par les contraintes supplémentaires infligées par la pandémie. L'accès aux services de garde en contexte de deuxième vague pourrait agir tel un filet de sécurité pour protéger les familles et les enfants, principalement les plus vulnérables.

1 Information colligée par le ministère de la Famille en août 2020 à partir d'études scientifiques dont la liste se trouve à la fin du document.

3 REGARDER EN AVANT POUR LES FAMILLES

À la lumière des apprentissages faits lors de la première vague et dans le but, rappelons-le, de continuer à offrir des services de garde éducatifs à l'enfance parce qu'ils contribuent au plein développement des tout-petits, le plan suivant serait suivi en cas de deuxième vague.

Maintien des mesures sanitaires et renforcement au besoin

Dans tous les scénarios, les mesures sanitaires actuellement en place seront maintenues :

- Taille et stabilité des groupes contribuant à la prévention.
- Distanciation physique, port de l'équipement de protection individuelle, lavage fréquent des mains, etc.
- Vigilance, contrôle de l'accès et gestion des cas.
- Maintien des consignes concernant l'intégration des enfants vulnérables et des enfants handicapés.

Le ministère de la Famille verra à faciliter l'accès à l'équipement de protection individuelle aux organismes communautaires Famille en partageant avec eux la liste de ses fournisseurs.

Selon les directives de la Direction générale de la santé publique ou de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, certaines mesures pourraient s'ajouter ou se voir renforcées. De tels ajustements devraient s'appliquer de manière ciblée en fonction des réalités régionales.

Information et outils à l'intention des parents et des services de garde

Le ministère de la Famille travaille de concert avec les autorités de la santé publique pour assurer une réponse fluide aux questions des familles et des intervenants du réseau des services à la petite enfance sur la surveillance et la gestion des symptômes et des cas. Vous trouverez dans cette section le résumé des renseignements et références utiles.

Pour les familles

Comment évaluer les symptômes?

L'évaluation des symptômes est une étape cruciale permettant d'éviter la propagation de la maladie en service de garde. Les parents sont invités à utiliser **l'outil d'évaluation** sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) afin de déterminer si l'enfant peut fréquenter le service de garde ou si d'autres actions sont requises auprès d'un professionnel de la santé. Ce questionnaire automatisé facilitera une analyse ciblée en fonction de certains éléments particuliers à chaque situation. Il peut être utilisé par toute la famille aussi souvent que nécessaire.

Que se passe-t-il lorsqu'un cas est décelé dans un service de garde?

Chaque situation étant différente, ce sont les autorités de la santé publique qui déterminent les suites à donner.

Si un enfant présente des symptômes dans un groupe, il sera rapidement isolé. Un seul membre du personnel s'occupera de lui en attendant l'arrivée des parents qui

devront contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les consignes qui leur seront données.

Si un enfant dans un groupe obtient un résultat positif ou s'il y a plusieurs cas diagnostiqués dans le service de garde éducatif à l'enfance, les responsables régionaux de la santé publique donneront des consignes détaillées au service de garde. Les responsables régionaux de la santé publique, en collaboration avec la direction du service de garde éducatif à l'enfance, feront les recommandations qui s'imposent et indiqueront s'il est nécessaire de fermer un groupe ou un service de garde.

Dans tous les cas, les services de garde auront la responsabilité d'informer les parents et le personnel à la suite de la recommandation des autorités de santé publique.

Un document décrivant la **marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde** est disponible à l'adresse suivante : www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19.

Pour les services de garde

Liens avec les directions de santé publique

Dans le but de faciliter une action rapide et concertée pour assurer des milieux de garde sécuritaires, les services de garde recevront une liste à jour des contacts dans leur direction régionale de santé publique, de même que des numéros de téléphone d'urgence en cas de besoin en dehors des heures habituelles d'ouverture.

Vigilance-symptôme

Les parents et le personnel sont invités à utiliser l'outil d'évaluation des symptômes sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19). Cependant, les services de garde ne doivent pas hésiter à faire de même dans toute situation où un doute serait présent concernant une personne sur place.

Marche à suivre pour la gestion des cas

Les services de garde vont continuer à travailler très étroitement avec les autorités de santé publique pour ajuster leurs interventions aux besoins de chaque situation. Ils peuvent cependant consulter un processus général dans le document décrivant la **marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde**, disponible à l'adresse suivante : www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19.

Information aux parents

Dans toutes les situations où un cas aurait été déclaré dans son service, le gestionnaire ou le responsable du service de garde devra en informer les parents, après recommandation des autorités de santé publique. À cet effet, les services de garde ont accès à des modèles de communications à transmettre aux parents (en annexe dans le plan d'action).

Priorisation du dépistage

En cas d'éclosion, le personnel et les enfants fréquentant le service de garde auront un accès prioritaire aux tests. En situation courante, l'ensemble des personnes nécessitant d'être testées peuvent maintenant bénéficier d'un accès rapide aux tests et aux résultats.

Rappel des bonnes pratiques sanitaires

Les pratiques préventives en vigueur se poursuivent et peuvent être consultées dans l'aide-mémoire récemment mis à jour en fonction des directives sanitaires. Qu'il s'agisse de gestion des accès aux locaux, d'aménagement, de distanciation, du port de l'équipement, des questions à poser aux parents ou aux employés, des consignes concernant une personne présentant des symptômes sur place, il est important de garder en mémoire tous ces éléments pour le maintien d'un milieu de garde sain.

Actions prévues dans le cas d'une période de reconfinement ciblé

Si la décision est prise par le gouvernement du Québec de procéder à un reconfinement ciblé visant une région ou un secteur d'activité particulier, le plan serait le suivant.

Ouverture intégrale de tous les services de garde éducatifs à l'enfance

La stabilité des services offerts aux enfants est un élément majeur à considérer. Ainsi, afin d'assurer le plein développement des enfants et de permettre aux parents d'offrir leur prestation de travail, aucune fermeture des services de garde éducatifs à l'enfance ne sera effectuée, sauf en cas d'éclosion dans un établissement.

Les procédures actuelles d'évaluation des besoins ponctuels de fermeture des services de garde éducatifs à l'enfance se poursuivront sous le leadership des directions régionales de la santé publique concernées. Le partage d'information entre les directions régionales de la santé publique et le ministère de la Famille sera amélioré. La transmission de l'information aux parents sera priorisée et relèvera des services de garde touchés qui disposeront d'outils standardisés fournis par le ministère de la Famille.

Le maintien d'une offre de services sécuritaires s'appuiera également sur un accès rapide aux tests de dépistage et aux résultats pour le personnel et les enfants fréquentant les services de garde éducatifs à l'enfance.

À noter que si un enfant présente des symptômes dans un groupe, il sera rapidement isolé. Un seul membre du personnel s'occupera de lui en attendant l'arrivée des parents qui devront contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les consignes qui leur seront données.

Si un enfant dans un groupe obtient un résultat positif ou s'il y a plusieurs cas diagnostiqués dans le service de garde éducatif à l'enfance, les responsables régionaux de la santé publique donneront des consignes détaillées au service de garde. Les responsables régionaux de la santé publique, en collaboration avec la direction du service de garde éducatif à l'enfance, feront les recommandations qui s'imposent et indiqueront s'il est nécessaire de fermer un groupe ou un service de garde. Les services de garde auront la responsabilité d'informer les parents et le personnel. Les personnes qui seront considérées à risque modéré ou élevé par la Direction régionale de la santé publique lorsqu'elle effectuera son analyse de la situation seront retirées du milieu et testées.

Des outils d'information sur les symptômes à surveiller et la marche à suivre en cas de COVID-19 dans les services de garde éducatifs à l'enfance sont disponibles sur [Québec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19](https://quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19).

Fréquentation facultative et tarification en vigueur assumée par les parents

Advenant des mesures de reconfinement décrétées par les autorités de santé publique, et dans ces zones confinées, la fréquentation des services de garde éducatifs à l'enfance sera facultative. La tarification en vigueur sera assumée par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Garde habituelle des enfants des travailleurs essentiels

Les enfants des travailleurs essentiels profiteront de leur place dans leur service de garde habituel ou pourront occuper une place temporairement vacante.

Continuité des services des organismes communautaires Famille, des haltes-garderies communautaires et des centres de pédiatrie sociale en communauté

Contrairement à la première vague, et compte tenu du caractère essentiel du soutien accordé aux familles les plus vulnérables, le gouvernement du Québec favorisera le maintien des services des partenaires communautaires tels que les organismes communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté.

Les organismes communautaires Famille, les haltes-garderies communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté pourront ainsi poursuivre une offre de services à l'intention des enfants et des familles vulnérables, et ce, dans le respect des consignes sanitaires de la santé publique.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux rendra disponibles les outils nécessaires au maintien de services de télémédecine par les centres de pédiatrie sociale en communauté.

APPROCHE ADAPTÉE AUX COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les communautés autochtones, disposant d'une certaine autonomie, devront faire l'objet d'une approche ciblée et adaptée advenant des circonstances nécessitant l'imposition de mesures sanitaires et/ou de reconfinement importantes. Les communications leur étant destinées seront traduites rapidement et leur seront acheminées avec diligence.

4 CONTINUER DE TRAVAILLER ENSEMBLE

Mise en place de mécanismes de communication et de concertation

Le ministère de la Famille continuera de collaborer étroitement avec les différentes associations nationales, les associations représentatives des responsables de services de garde et les syndicats ainsi qu'avec le milieu communautaire.

Le ministère de la Famille s'assurera aussi de recueillir auprès d'eux les informations nécessaires à la prise de décision.

Au fur et à mesure que la situation sanitaire évoluera, le ministère de la Famille communiquera les consignes et modalités particulières applicables (ouverture, fermeture, modalités de réalisation des services prioritaires, consignes sanitaires, ratios, modulations régionales, etc.) dans les meilleurs délais.

Outre l'établissement de lignes de communication claires et l'utilisation des mécanismes appropriés, le ministère de la Famille mettra sur pied une instance formelle et distincte pour réunir sur une base régulière les partenaires communautaires et les centres de pédiatrie sociale en communauté. Cette instance de concertation permettra de discuter de l'état de la situation, des difficultés rencontrées et des pistes de solution à envisager pour répondre aux besoins des familles, des enfants et des organisations.

BIBLIOGRAPHIE

A. Boast, A. Munro and H. Goldstein, *An Evidence Summary of Paediatric COVID-19 Literature*, 2020, en ligne : <https://dontforgetthebubbles.com/evidence-summary-paediatric-covid-19-literature/>.

Deloitte, *Découvrir la partie cachée de l'iceberg. Pourquoi les conséquences humaines de la Covid 19 pourraient créer une troisième crise*, août 2020, en ligne : <https://www2.deloitte.com/ca/fr/pages/apropos-deloitte/articles/crise-covid-19-consequences-humaines.html>.

Institut national de santé publique du Québec, *Revue rapide de la littérature scientifique – COVID 19 chez les enfants : facteurs de risque d'infections sévères et potentiel de transmission*, mai 2020, en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/3007-enfants-risques-infections-transmission-covid19.pdf>.

T. Heald-Sargent et collab., "Age-Related Differences in Nasopharyngeal Severe Acute Respiratory Syndrome Coronavirus 2 (SARS-CoV-2) Levels in Patients With Mild to Moderate Coronavirus Disease 2019 (COVID 19)", *Jama Pediatrics*, 30 juillet 2020, en ligne : <https://jamanetwork.com/journals/jamapediatrics/fullarticle/2768952>.

Regroupement pour la Valorisation de la Paternité, Observatoire des tout-petits, Naître et grandir, Institut national de santé publique du Québec, *Sondage exclusif sur la coparentalité*, 15 juin 2020, en ligne : <https://www.semainedelapaternite.org/fr/nouvelles20200615-sondage-communique>.

National Collaborating Centre for Methods and Tools, *What is known about the impact of the COVID-19 pandemic on families with children?*, juillet 2020, en ligne : <https://www.nccmt.ca/uploads/media/media/0001/02/09e652c44a7de3cfc8d85e093cd20d8d90dc2ba.pdf>.

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux du Québec, *COVID-19 et les moyens ou interventions mis en place pour limiter les conséquences négatives des mesures restrictives sur le développement et le bien-être des jeunes*, juin 2020, en ligne : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/COVID-19/COVID-19_INESSS_Deconfinement_jeunes.pdf.

Institut national de santé publique du Québec, *COVID-19: Pandémie et inégalités face à la détresse psychologique et l'insécurité alimentaire*, juillet 2020, en ligne : <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3036-inegalites-detresse-psychologique-insecurite-alimentaire-covid19.pdf>.

National Collaborating Centre for Methods and Tools, *Rapid Evidence Review: What is the specific role of daycares and schools in COVID-19 transmission?*, 2020, en ligne : <https://www.nccmt.ca/uploads/media/media/0001/02/09e652c44a7de3cfc8d85e093cd20d8d90dc2ba.pdf>.

Y. J. Park et al., "Contact Tracing during Coronavirus Disease Outbreak, South Korea 2020", *Emerging Infectious Diseases*, 2020, en ligne : https://wwwnc.cdc.gov/eid/article/26/10/20-1315_article.

ANNEXES

LES ENFANTS ET LA COVID-19

ON RESTE VIGILANTS POUR ÉVITER LA PROPAGATION

Si votre enfant présente des symptômes parmi ceux indiqués dans cette liste, il est recommandé de le garder à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Attendez **24 heures** et réévaluez l'évolution des symptômes.

Avant de retourner votre enfant au service de garde éducatif à l'enfance ou à l'école (ou au service de garde en milieu scolaire), nous vous invitons à utiliser **l'outil d'autoévaluation** sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le **1 877 644-4545** et à suivre les directives qui vous seront données pour savoir si votre enfant devrait être testé ou s'il peut retourner dans son milieu de garde ou son milieu scolaire.

 Fièvre	 Symptômes généraux	 Symptômes respiratoires	 Symptômes gastro-intestinaux
<p>Enfant de 0-5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none">• température rectale de 38,3 °C (101,3 °F) et plus <p>Enfant de 6 ans et plus :</p> <ul style="list-style-type: none">• température buccale de 38,1 °C (100,6 °F) et plus	<ul style="list-style-type: none">• Perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût• Grande fatigue• Perte d'appétit importante• Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)	<ul style="list-style-type: none">• Toux (nouvelle ou aggravée)• Essoufflement, difficulté à respirer• Mal de gorge• Nez qui coule ou nez bouché	<ul style="list-style-type: none">• Nausées• Vomissements• Diarrhée• Maux de ventre

Ne laissez pas votre enfant à l'école, au service de garde en milieu scolaire ou au service de garde éducatif à l'enfance :

- si votre enfant a reçu la consigne de s'isoler à la maison
- si votre enfant a reçu la consigne de se placer en quarantaine après un retour d'un séjour hors Canada
- si vous avez un doute que votre enfant ait contracté la COVID-19, auquel cas vous pouvez composer le 1 877 644-4545 et suivre les consignes qui vous seront données

Après le suivi des directives précédentes et en cas d'absence de COVID-19, les critères de santé habituels s'appliquent pour la présence dans le milieu de garde ou le milieu scolaire. Par conséquent, les enfants qui présentent un bon état général (capacité d'effectuer leurs activités habituelles) peuvent fréquenter leur école et leur service de garde scolaire (en particulier, pas d'exclusion pour un rhume).

Marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance

1 Si un enfant présente des symptômes¹ dans un groupe :

- Il est automatiquement isolé.
- Un seul membre du personnel s'occupe de l'enfant en attendant qu'un parent vienne le chercher.
- Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire (masques, lunettes, gants, etc.).
- La pièce dans laquelle l'enfant se trouvait isolé en attendant son départ doit être ventilée, nettoyée et désinfectée.
- Le parent doit contacter le 1 877 644-4545 dans les plus brefs délais et suivre les directives qui lui sont données. Le parent doit isoler l'enfant à la maison jusqu'à ce qu'il reçoive les directives de santé publique.

2 Si un enfant présente des symptômes¹ à la maison :

- Il est recommandé de garder l'enfant à la maison et d'éviter les contacts avec les autres personnes. Le parent doit attendre 24 heures et réévaluer l'évolution des symptômes.
- Le parent est invité à utiliser l'outil d'évaluation sur [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou à composer le 1 877 644-4545 et à suivre les directives qui lui seront données, notamment si l'enfant devrait être testé, ou s'il peut retourner au service de garde éducatif à l'enfance.

3 Si un enfant du groupe de moment finit par obtenir un résultat positif à un test de COVID-19 :

- Avec l'aide des parents de l'enfant concerné et du SGEE, les responsables régionaux de santé publique vont identifier les contacts. Les personnes considérées à risque modéré ou élevé seront contactées par les responsables régionaux de santé publique. Elles seront retirées du milieu et testées.
- Les contacts à risque faible recevront une lettre du SGEE. Ils pourront continuer de fréquenter le SGEE et devront surveiller les symptômes pendant 14 jours.

4 S'il y a plusieurs cas de COVID-19 dans un même groupe ou si l'écllosion concerne plusieurs groupes :

- Les responsables régionaux de santé publique donnent des consignes détaillées au SGEE qui aura la responsabilité d'informer tous les parents et le personnel du SGEE.
- Avec l'aide de la direction du SGEE de l'enfant concerné et de ses parents, la Direction de santé publique identifie les contacts étroits survenus au SGEE.
- En collaboration avec la direction du SGEE, les responsables régionaux de santé publique font les recommandations s'il est nécessaire de fermer un groupe ou un SGEE, en fonction de la situation.
- Les personnes considérées à risque modéré ou élevé sont retirées du milieu et testées.

* Un rehaussement des mesures d'intervention (fermeture d'un service de garde éducatif à l'enfance) est possible après analyse par les autorités de santé publique du niveau de transmission du virus dans le milieu et en fonction des indicateurs épidémiologiques propres au milieu ou à la région.

1. Les symptômes à surveiller sont : fièvre, toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge, nez qui coule ou nez bouché, perte soudaine d'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût, grande fatigue, perte d'appétit importante, douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique), nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre.

Date

Aux parents et aux membres du personnel

Nom du service de garde

Adresse

Objet : Cas confirmé de COVID-19 au service de garde

Madame,

Monsieur,

Un résultat positif à un test de COVID-19 a été déclaré au service de garde. Afin de limiter la transmission, il a été demandé aux parents des enfants qui ont été en contact étroit avec cette personne de garder leur enfant à la maison, de contacter la ligne 1 877-644-4545 et de suivre les directives des autorités de la santé publique. Le personnel du groupe touché a été retiré et devra également passer un test de dépistage de la COVID-19.

Le service de garde demeure **ouvert** et continue d'appliquer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter une nouvelle propagation.

Nous vous invitons à être particulièrement vigilants concernant votre état de santé et celui de votre enfant.

Si vous ou votre enfant présentez **un ou plusieurs** symptômes parmi ceux indiqués dans la liste ci-dessous, veuillez communiquer sans délai avec le 1 877 844-4545 afin d'évaluer la pertinence de prendre un rendez-vous pour un test de dépistage de la COVID-19.

Voici les symptômes à surveiller :

- Fièvre (pour l'enfant de 3 mois à 5 ans : température rectale de 38,5°C et plus (101,3 F); pour l'adulte : température buccale de 38°C (100 F) et plus ou 1,1° de plus que sa température habituelle)
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Douleurs musculaires généralisées non liées à un effort physique
- Fatigue extrême
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Vomissements
- Diarrhée
- Nausées
- Maux de ventre

Soyez assurés que nous suivons la situation de près en collaboration avec les autorités régionales de santé publique. Notre priorité demeure la santé des enfants et du personnel.

Merci de votre collaboration,

Nom du ou de la responsable

Fonction

Signature : _____

Date

Aux parents et aux membres du personnel

Nom du service de garde

Adresse

Objet : Fermeture temporaire du service de garde en raison d'une éclosion de COVID-19

Madame,

Monsieur,

Des cas de COVID-19 ont été confirmés au service de garde. Après analyse de la situation, les autorités de la santé publique ont recommandé la fermeture temporaire du service de garde afin d'éviter toute propagation du virus.

Avec l'aide de la direction et du personnel, la Direction régionale de la santé publique identifie les contacts étroits survenus en service de garde et communiquera avec les personnes concernées.

Si vous ou votre enfant présentez **un ou plusieurs** symptômes suivants présentés dans la liste ci-dessous, vous devez sans tarder communiquer avec le 1 877-644-4545 afin d'évaluer la pertinence de passer un test de dépistage.

Voici les symptômes à surveiller :

- Fièvre (pour l'enfant de 3 mois à 5 ans : température rectale de 38,5°C et plus (101,3 F); pour l'adulte : température buccale de 38°C (100 F) et plus ou 1,1° de plus que sa température habituelle)
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Essoufflement, difficulté à respirer
- Douleurs musculaires généralisées non liées à un effort physique
- Fatigue extrême
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Congestion ou écoulement nasal
- Vomissements
- Diarrhée
- Nausées
- Maux de ventre

Notre priorité demeure la santé des enfants et du personnel. Soyez assurés que nous suivons la situation de près et que nous vous aviserons dès qu'il nous sera possible de rouvrir à nouveau nos portes, en toute sécurité.

Merci de votre collaboration,

Nom du ou de la responsable

Fonction

Signature : _____

[QUÉBEC.CA/CORONAVIRUS](https://quebec.ca/coronavirus)